

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 5

Artikel: Le franc suisse sa position internationale
Autor: Duperrex, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FRANC SUISSE

sa position internationale

par

Emile Duperrex

Sous-directeur à la Banque populaire suisse
Rédacteur financier au « Journal de Genève »

M. Emile Duperrex a bien voulu illustrer nos assemblées générales de Lyon, de Marseille et de Besançon d'une remarquable conférence dont nous reproduisons ci-dessous l'essentiel. Nous le remercions ici d'avoir ainsi rehaussé l'intérêt de ces réunions par un exposé dont la valeur et l'actualité n'échapperont, nous en sommes convaincus, à aucun de nos lecteurs

SUR la carte de l'Europe, la Suisse est une petite parcelle, une toute petite parcelle de 41.300 km², dont 9.000 en lacs et en montagnes et 11.000 en pâturages. Déduction faite encore des forêts, la superficie productive n'est plus que le tiers de la superficie totale.

Aucun accès à la mer.

Sur tout le pourtour du pays, des frontières incommodes à franchir : au sud un grand lac et des montagnes qui s'étagent entre 2.000 et 4.600 m. d'altitude ; à l'est d'autres montagnes au relief tourmenté, au nord un autre lac et un large fleuve, à l'ouest les crêtes et les gorges du Jura.

Des villes riches et actives, mais pas de grandes villes.

Pas d'industries de base, mais seulement des industries de transformation.

Pas de matières premières, exception faite de la houille blanche, d'ailleurs insuffisamment exploitée.

Une agriculture rationnelle et soignée, qui produit chaque année quelques tonnes de blé, de pommes de terre, de betteraves et de fruits,

c'est-à-dire juste de quoi soutenir un siège pas trop prolongé.

En résumé, beaucoup à importer, peu à exporter, ce que démontrent les 23 milliards de francs qui constituent le solde déficitaire de notre balance commerciale de 1890 à 1946.

Mais — et le but de notre analyse est de répondre à cette question — comment se fait-il que la monnaie de ce pays, qui n'est qu'un tas de cailloux et d'eau gelée bordé de quelques champs et vergers, soit maintenant l'une des plus stables et l'une des plus recherchées du monde, l'une des plus fortes ?

Subsidiairement, comment se fait-il que ce déficit commercial de 23 milliards en 56 ans ait été intégralement couvert et cela sans contracter un centime de dette extérieure ?

CONFINÉS dans leurs montagnes, les Suisses ont été depuis très longtemps attirés par les plaines fertiles et les villes commerçantes des pays voisins, animés en cela des mêmes désirs et des mêmes espoirs qui entraînaient vers

les terres lointaines d'autres petits peuples, marins ceux-là, les Portugais, les Hollandais, les Danois.

A défaut de marchandises, de matières premières et de denrées coloniales, les Suisses commencèrent par vendre leur sang.

Le mercenariat fut la première en date de ces « exportations invisibles » qui allaient continuellement compenser l'excédent des importations. En 1605, d'après les mémoires de Sully, Henri IV devait aux cantons suisses 35.823.477 livres 6 sols ! A l'échelle de ce temps, la somme était d'importance.

D'autre part, au XVI^e siècle déjà, les réfugiés français et italiens avaient créé, sur le plan commercial et financier, des courants d'affaires fructueux entre les grands centres du négoce européen et les villes suisses où s'éveillait le commerce international, Bâle et Genève. Encore maintenant les noms de plusieurs familles patriciennes de ces villes, enrichies par le commerce et le « change », attestent leurs origines transalpines ou transjurandes.

Puis dans les siècles suivants, comme l'a écrit si justement M. William Rappard, la « petite république abritée, mais jamais isolée au cœur des Alpes » développe des activités économiques plus rémunératrices et qui lui deviennent particulières.

C'est alors que la montre remplace le lansquenet comme article d'exportation.

Mais aussi s'amplifient des mouvements de capitaux hors de toute proportion avec la population indigène et ses propres besoins. Dès le milieu du XIX^e siècle, la Suisse se branche sur les affaires internationales par l'intermédiaire de ses banques et de ses compagnies d'assurances.

On connaît en général assez bien, à l'étranger comme en Suisse même, le rôle des banques helvétiques. Il est inutile de le rappeler ici.

On se rend moins compte, en revanche, de l'importance considérable (mais moins visible) que revêt l'industrie des assurances, soit sous leur forme directe, soit sous la forme de la réassurance, dans les relations internationales de la Suisse. Les neuf dixièmes de l'activité de la Compagnie suisse de réassurance, par exemple, concernent l'étranger. Qu'il se produise un tremblement de terre à San-Francisco (comme en 1906), un raz-de-marée en Floride, une catastrophe au

Japon ou l'explosion d'une usine en Belgique, les dommages sont en partie couverts par l'assurance suisse. Ainsi que l'a déclaré le directeur de la plus grande compagnie d'assurance de notre pays, aucun vaisseau ne traverse aujourd'hui l'Océan sans que sa valeur ou sa cargaison n'ait été assurée en tout ou partie par une compagnie suisse. Exception faite de la Russie, il n'est pour ainsi dire pas un seul pays au monde qui échappe à l'activité de la réassurance suisse. De sorte que certaines compagnies doivent tenir compte de 85 monnaies lors de l'établissement de leur bilan.

Mais ce bilan se stipule en francs suisses, ces monnaies se convertissent un jour ou l'autre en francs suisses et chaque année c'est environ 500 millions de francs suisses que nos compagnies transfèrent de l'étranger comme primes encaissées...

A cela s'ajoutent les sociétés de participations et les entreprises industrielles qui essaient volontiers à l'étranger, que ce soit pour fabriquer des conserves, du chocolat, des machines, des chaussures, des produits chimiques, du lait condensé ou des textiles. Ces sociétés filiales restent cependant liées, moralement et financièrement, à la société-mère, qui a le franc suisse comme base de son travail.

Pourquoi évoquer cette expansion économique ?

Parce que toutes ces liaisons de la Suisse avec le monde sont autant d'occasions pour le franc suisse de circuler.

Parce que toutes ces prestations et contre prestations diverses, depuis la solde des régiments suisses au service des rois et des princes jusqu'aux primes d'assurances payées aux compagnies suisses, ont provoqué des transferts, des opérations de change, des placements, des compensations parfois, qui ont mis la monnaie suisse en vedette même bien avant qu'elle s'appelât « franc ».

L'UNIFICATION de cette monnaie, au début de notre siècle, consolida du reste fortement sa position internationale.

Pendant la première moitié du XIX^e siècle, et alors que la France possédait déjà un « franc de germinal » qui devait rester immuable pendant plus de cent ans, la Suisse connaissait encore 11 systèmes monétaires, les uns originaux (le

franc suisse, le florin de Zurich), les autres basés sur des monnaies étrangères (le franc français, le florin impérial).

En 1848, la régale monétaire passa des cantons à la Confédération.

La première loi sur les monnaies fédérales, du 7 mai 1850, choisit pour unité le franc français, après des polémiques assez vives.

Toutefois seule la monnaie métallique — qui était alors la « vraie » monnaie — tombait sous l'empire des droits régaliens de la Confédération, de sorte qu'en 1881 le nombre des banques qui émettaient des billets était encore de trente-six, dont vingt-deux banques cantonales et quatorze banques d'escompte.

Ce n'est que par la fondation de la Banque nationale suisse, en octobre 1905, que l'émission des billets de banque fut centralisée et monopolisée au profit de cet institut.

Depuis lors le franc suisse est devenu véritablement une monnaie nationale et indépendante, caractères qui furent encore renforcés par la dissolution de l'Union monétaire latine, en 1926, union à laquelle la Suisse avait adhéré dès sa création, en 1865, et qui groupait, avec notre pays, la France, la Belgique, l'Italie et la Grèce.

APRÈS la première guerre mondiale l'importance du franc suisse et son prestige augmentèrent du fait qu'il échappa aux débâcles monétaires consécutives à l'inflation.

Cette réputation de solidité fut confirmée quand les peuples angoissés virent vaciller la livre sterling, puis le dollar, c'est-à-dire les deux devises sur lesquelles reposait le commerce mondial.

Du 21 septembre 1931, date de l'abandon de l'étalon-or par la livre sterling, au 19 avril 1933, date de la dévaluation du dollar aux Etats-Unis, pas moins de 36 monnaies se détachèrent de l'or et modifièrent leur parité légale.

En juin 1936, il ne restait plus que trois pays, la France, la Hollande et la Suisse, où l'étalon-or était encore effectivement en vigueur et fonctionnait librement. A ce moment le florin et le franc suisse étaient les seules monnaies ayant conservé intacte leur parité antérieure à 1914. Ce n'est pas un titre de gloire, mais on trouve en ce fait la preuve de l'influence d'une longue stabilité économique et sociale sur la monnaie.

Le franc suisse résista à ces perturbations monétaires qui se succédaient à un rythme accéléré. Cependant, le 25 septembre 1936, les gouvernements français, anglais et américain publiaient une déclaration solennelle par laquelle ils affirmaient leur « volonté de sauvegarder la paix, de favoriser l'établissement des conditions qui pourront le mieux contribuer à restaurer l'ordre dans les relations économiques internationales et de poursuivre une politique tendant à développer la prospérité dans le monde et à améliorer le niveau de vie des peuples ». A la fin de cette déclaration les trois gouvernements sollicitaient la coopération des autres nations pour la réalisation de cette politique. Simultanément, et dans la déclaration même, le gouvernement français faisait connaître sa décision d'ajuster sa monnaie.

Si l'un des trois derniers membres du « bloc-or » se ralliait ainsi, avec éclat, à une politique monétaire plus souple, mais plus instable aussi, il devenait difficile, sinon impossible, aux deux autres membres de rester à l'écart de ce mouvement que l'on présentait comme une nécessité de la coopération internationale.

En conséquence, le lendemain 26 septembre 1936, le florin hollandais et le franc suisse s'allignèrent (comme on dit par euphémisme).

Ce jour-là le Conseil fédéral chargea la Banque nationale suisse de maintenir la future parité du franc entre 215 et 190 milligrammes d'or fin, au lieu de la laisser immuablement fixée à 290 milligrammes. Cette marge faisait ressortir une dévaluation oscillant entre 25,94 et 34,56 p. 100. En fait la Banque nationale décida que le prix d'achat de l'or serait désormais de fr. 4.869,80 par kilo d'or fin, ce qui fixait la dévaluation effective à 29,25 p. 100. C'est à ce prix que l'or est porté en compte dans le bilan de notre institut d'émission, ce qui a eu pour conséquence de déterminer la teneur de la monnaie suisse à 205,347 milligrammes d'or fin pour un franc. Cette parité, ce prix de l'or et cette teneur n'ont plus varié, mais on ne peut les tenir pour absolus puisqu'ils peuvent être modifiés dans les limites indiquées plus haut. C'est ainsi que, dans son Bulletin mensuel, la Banque nationale suisse calcule les parités monétaires des pays membres du Fonds monétaire international sur la base d'une teneur en or du franc suisse de

203,226 milligrammes (correspondant à une dévaluation de 30 p. 100 exactement), ce qui fait ressortir la parité du franc français à 3,67 francs suisses pour 100 francs français, celle de la livre sterling à 17,62 fr. s. pour 1 livre, et celle du dollar américain à 4,37 fr. s. pour 1 dollar.

Cette relativité des chiffres officiels par rapport aux cours réels forme le pendant du déséquilibre des pouvoirs d'achats respectifs de ces monnaies, déséquilibre qui frappe tout voyageur appelé à les utiliser dans leurs pays respectifs.

LA manipulation à laquelle fut soumise le franc suisse en 1936 n'affecta en rien, au demeurant, sa position internationale, si ce n'est que la drachme, qui lui était rattachée, l'abandonna pour se lier à la livre sterling !

Il resta une monnaie forte, une monnaie refuge en regard des autres monnaies européennes qui allaient en s'anémiant et auxquelles la deuxième guerre mondiale porta de nouveaux coups, affaiblissant même l'une de celles qui avaient le mieux résisté auparavant, le florin hollandais.

Aujourd'hui, épargné par la guerre comme l'a été le pays lui-même, le franc suisse est peut-être la devise la moins discutée du monde, si l'on fait abstraction des rumeurs lancées périodiquement par quelques spéculateurs.

Le Conseil fédéral entend maintenir cette stabilité, à n'en pas douter, et il a démenti plusieurs fois les bruits de dévaluation comme il a coupé court, l'an passé, à la suggestion sau-grenue d'une réévaluation.

TELLE est maintenant la position exceptionnelle et unique du franc suisse :

il ne se rattache à aucun système international ;

il reste également flottant entre deux parités extrêmes, mais pratiquement ancré à une parité mathématiquement déterminée ;

il est couvert à raison de 120 p. 100 environ par les réserves d'or de l'institut d'émission ;

il est un des moyens de paiement les mieux fondés et les plus stables, l'une des monnaies les plus rares et les plus recherchées.

Est-ce à dire que cette position soit enviable et exempte de risques ?

Que non pas.

Au début de cette année, dans un article de « La Tribune économique », M. Victor Gautier, président de la Chambre de commerce de Genève et ancien directeur-adjoint de la Banque nationale suisse, a remis toutes choses au point avec une autorité et une compétence devant lesquelles il convient de s'effacer : « La Suisse, écrivait-il, n'a nullement l'intention de répéter l'aventure de la grenouille de la fable. Elle n'aspire pas à devenir un centre mondial d'affaires et ne prétend pas, pour sa monnaie, au rôle que la livre sterling a joué si longtemps.

Elle a la claire conscience des limites que lui imposent l'exiguité de son territoire, la faiblesse (j'aurais ajouté « numérique ») de sa population et la modeste capacité de sa production. Attentive à maintenir la circulation de ses billets à un niveau normal, correspondant avant tout à ses besoins internes, elle ne veut pas qu'une sorte de pompe, actionnée de l'extérieur, vienne démesurément gonfler cette circulation. Et ce souci, certes légitime, explique une politique que d'aucuns jugent étroite et trop dénuée d'imagination. Il faut satisfaire aux besoins normaux de francs tout en évitant le risque d'inflation, et cela demande un maniement délicat de notre masse monétaire. »

Voilà quelques sages pensées qui replacent le franc suisse au niveau qui est le sien et qu'il ne doit pas quitter.

Voilà, résumée en quelques phrases, notre situation, les dangers qu'elle comporte et les principes de notre politique monétaire adaptée à cette situation et à ses dangers.

Mais alors comment concilier le rôle modeste que doit jouer le franc suisse et celui, plus brillant mais plus exposé, que les circonstances présentes l'appellent à jouer ?

Et surtout, question plus immédiate, quelle serait la situation du franc suisse du moment où il serait lié conventionnellement aux autres monnaies par les statuts du Fonds monétaire international ?

La question est grave.

Elle est urgente à résoudre car déjà, à ce que je crois savoir, des avances ont été faites à la Suisse par une grande puissance pour l'inviter à adhérer aux organismes internationaux créés en 1944 par la Conférence de Bretton Woods.

M. Duperrex remarque que la Suisse ne peut que se rallier aux buts du Fonds monétaire international tels qu'ils sont stipulés à l'article 1^{er} de l'Acte du 22 juillet 1944. Il s'agit là d'un accord de principe. Envisagée sous l'angle pratique, l'adhésion de la Suisse aux organismes monétaires internationaux entraînerait une mise de fonds considérable, sans qu'il en résulte pour elle un pouvoir quelconque d'influencer les décisions du Fonds, le nombre de voix mises à sa disposition devant être minime, et une grave restriction à sa souveraineté nationale; le franc suisse pouvant être décrété « monnaie rare » et les opérations de change en cette monnaie limitées sévèrement.

Les obligations imposées aux membres du Fonds international ouvrent des perspectives inquiétantes. La Suisse, avec sa monnaie saine, aurait probablement plus à donner qu'à recevoir. En outre, elle aimeraient être assurée de la sincérité des efforts que déployeront les pays à devises faibles pour consolider leur monnaie au moyen des crédits qui leur seront accordés. Les expériences faites avec les emprunts émis sous l'égide de la Société des Nations incitent à la prudence !

Nos autorités, nous le savons, suivent avec sympathie, attention et intérêt la mise en action des organismes de Bretton Woods. Sur une proposition du Département politique fédéral un comité a été constitué l'an passé. Composé de représentants des administrations officielles, des Chambres fédérales, des banques et de la science économique, il a pour mission de se prononcer sur l'utilité pour la Suisse d'adhérer au Fonds monétaire et à la Banque internationale.

J'ignore l'état de ses travaux, mais je doute qu'il arrive à une conclusion affirmative formelle. Il y a de fortes présomptions pour qu'il recommande l'adhésion, en principe, et une réserve temporaire, en pratique. Personne ne saurait nous en faire grief, car toutes les nations — même et surtout les plus grandes — pratiquent volontiers la politique du « wait and see ».

Au terme de ces considérations, il convient de souligner que le franc suisse a présentement une force relative, qui apparaît plus grande qu'elle n'est parce qu'il est resté simplement dans son état normal alors que les autres monnaies, autour de lui, tombaient dans des états d'exception. Mais la puissance d'expansion

d'une monnaie reste fonction de la puissance économique du pays auquel elle se rattache. Or la puissance économique de la Suisse est faible au regard du potentiel de beaucoup d'autres pays.

Souvenons-nous qu'il ne circule que 4 milliards de francs suisses (sans compter la monnaie scripturale) alors que dans le monde sont répandus environ 1.400 millions de livres sterling (représentant 25 milliards de francs suisses) et 27 milliards de dollars (représentant 115 milliards de francs suisses). Ces proportions de 1 à 6 et de 1 à 29 ne doivent pas être oubliées, si sommaires et si imparfaites que soient les déductions qu'on en peut tirer.

Le franc suisse doit continuer, pour rester sain, à mener une existence bourgeoise.

Il ne saurait se hausser au train de vie du dollar ou de la livre.

En 1923 déjà, M. Fabrice Allize, dans son ouvrage sur « L'organisation des banques suisses », estimait que « les avantages que la Suisse retire du rôle international joué par sa monnaie sont douteux ; il paraît contribuer à maintenir le franc suisse à un niveau qui n'a pas de rapport avec sa puissance d'achat à l'intérieur du pays ».

De cela nous faisons aujourd'hui l'expérience quotidienne.

Aujourd'hui en effet comme en 1923 — période de désarroi monétaire — le franc suisse joue un rôle international, celui d'éalon transitoire. C'est en les comparant à lui que l'on se rend compte de l'état de santé des autres monnaies. Il est recherché et restera recherché tant que ces monnaies n'auront pas retrouvé leur assiette.

Il faut espérer qu'il n'en sera plus longtemps ainsi, et que le franc suisse, bientôt, pourra abandonner ce rôle trop pesant pour lui.

Alors, il aura rempli sa tâche, qui était d'être un point fixe, un point solide, dans le chaos mouvant de l'économie mondiale.

Ainsi il aura conservé intacte, dans le domaine financier, cette notion de stabilité qui est absolument nécessaire à toute société organisée, comme la Suisse elle-même, sur un plan plus élevé, s'est efforcée et s'efforce encore de conserver intactes, au milieu d'une Europe tourmentée, certaines valeurs morales qui ne doivent pas périr.

Emile Duperrex